



École secondaire Saint-Luc

6300, chemin de la Côte-St-Luc

Montréal (Québec) H3X 2H4

(514) 596-5920

Le 3 juillet 2018

Compte rendu de la réunion du conseil d'établissement tenu le 19 juin dernier au local 162 de l'école Saint-Luc.

Étaient présents :

Parents : Fatiha Yacoubi, Marie-Hélène Luly, Louise Lehoux, Régine Duboulay, Valérie Bouchard et Asma Benaziz

Étudiantes :

Communauté :

Membres du personnel de l'école : Isabelle Perreault, Martine Paquin, Amel Benoughidane, Mary Zarif, Fatima El Mehdi, René St-Pierre, Richard Savignac et Patrice Forest

1. Accueil
LE CÉ offre un repas afin de souligner cette dernière rencontre de l'année. L'invitation était faite dès 18 h 30 afin que nous puissions commencer à l'heure.
2. Adoption de l'ordre du jour
Le quorum est constaté et l'ordre du jour est adopté avec l'ajout d'un point pour la présence des membres.
3. Adoption du procès-verbal de la rencontre du 8 mai dernier
Le procès-verbal n'est pas disponible. Un membre mentionne que cette situation n'est pas normale. La présidente lui répond que ce n'est pas normal que le directeur fasse les comptes rendus et qu'il faudra trouver une solution l'an prochain. On fait aussi le suivi du Mur des mercis. Mme Lehoux nous indique qu'elle n'a reçu aucun courriel. Également, il n'y a pas eu de suite pour la Fondation.
4. Point du public
Il n'y a pas de public.
5. Mot de la présidente
La présidente nous annonce que c'est sa dernière rencontre et elle remercie les membres pour leur confiance. Elle fait aussi le suivi de la rencontre du comité de quartier du 25 mai dernier. Dans les documents de préparation pour cette rencontre, nous avons pris connaissance des résultats de cette rencontre à savoir que l'école Saint-Luc sera responsable d'une annexe de plus. Le dossier du codage n'a pas été trop débattu. Notons aussi que des ajouts d'espace dans le quartier allègent la pression sur les écoles. L'aspect de la sécurité à l'extérieur des écoles a aussi été soulevé. Ainsi les gens de l'arrondissement, responsable de la sécurité, étaient présents. Au sujet du déneigement, il y a eu beaucoup de problèmes malgré l'existence d'un plan qui priorise les écoles dans ce genre d'opération. Leur



suggestion est de communiquer avec nos élus dès le 1^{er} et le 15 décembre afin de connaître la carte du déneigement de l'arrondissement. Il est clair qu'on veut que l'espace pour les navettes sur West Hill doit être déneigé en priorité. Aussi, ils ont indiqué que l'approche était d'annoncer les écoles à des distances plus grandes que maintenant. Aussi on souhaite que le marquage au sol pour les piétons soit fait plus rapidement. Ce sont des solutions à court terme.

6. Dossiers

6.1 Budget de l'école et budget pro forma, résolution pour transfert du fonds 4

Le document sur le budget de l'école est déposé.

On discute des toilettes et de leur rénovation. Le travail n'est pas complété et il faut faire le suivi. Il y a des portes et des accès qui ont été changés.

On aborde également la question de la remise des manuels qui a été problématique parce que les jeunes remettent leur livre sans qu'un reçu ne soit émis. Si le jeune remet un livre qui n'est pas le sien, ses parents reçoivent une facture. Il faut penser à un système qui clarifie cette remise des manuels, peut-être des reçus déjà identifiés.

Pour le pro forma, le document soulève des questions et le directeur ne peut les expliquer. Il y a une baisse d'effectif au Fonds 1 et une baisse de budget au Fonds 6 qui ne s'expliquent pas.

Le CÉ décide alors de : ne pas adopter le budget jugeant que les informations sont trop complexes et qu'il y a un manque d'information.

C'est ce qui sera inscrit sur le document envoyé à la CSDM

Cette réponse est adoptée à l'unanimité.

La résolution de transfert du Fonds 4 n'a pas été abordée.

6.2 Frais aux parents, note du ministre

Un débat a lieu au sujet de la note du ministre. Ce qui a été adopté lors du CÉ du 8 mai dernier semble encore conforme. Les frais aux parents sont donc adoptés tel que présentés, mais on se garde une marge de manœuvre si les consignes changeaient.

Les frais sont donc adoptés tel que présentés, par un vote unanime.

Une discussion se poursuit après ce vote au sujet du budget, de la clientèle de l'an prochain et des projets de rénovation.

6.3 Ajout d'un bâtiment à l'acte d'établissement

Le CÉ a résolu d'accepter la proposition formulée en vue de l'utilisation de l'immeuble #272 situé au 3744, avenue Prud'homme à partir de la rentrée scolaire 2018-2019, de modifier l'acte d'établissement et ainsi modifier le plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2018-2021 de la CSDM et nous en faisons la recommandation du conseil d'établissement.

Le document proposé par la CSDM est donc signé et approuvé.



- 6.4 Calendrier scolaire 2018-2019
Le calendrier scolaire est déposé. La rentrée des enseignants sera le 22 août et celle des élèves sera le 29 août et la rentrée administrative sera le 27 ou le 28 août. La réunion générale pour les élections au CÉ se tiendra le 19 septembre.
- 6.5 Bilan intimidation
Le bilan sur l'intimidation de la dernière année scolaire est déposé. Il suscite beaucoup de questions, on aimerait avoir une meilleure description des événements et du suivi. On souhaite inclure plus les parents, que le chemin pour dénoncer soit plus clair et mieux expliqué. Le formulaire doit être disponible largement et à tous.
- 6.6 Règles de vie de l'école et agenda
Le directeur mentionne que nous n'avons pas eu le temps de nous entendre afin de déposer le document sur lequel nous avons travaillé cette année. Une enseignante précise qu'il n'y a pas eu entente entre la direction et les enseignants à ce sujet.
Un parent pose la question sur le français à l'école. Est-ce que les jeunes parlent français ici dans l'école ? La réponse est non, malgré que le code de vie soit clair à ce sujet.
Nous discutons de la question de la langue à l'école et tous sont contre la coercition. On apprend par notre CO, Isabelle Perreault, que 53 % de nos élèves ont choisi le CÉGEP anglophone pour poursuivre leurs études.
On remercie vraiment les enseignants de français, car ils rendent la langue vivante. Plusieurs d'ailleurs, persévèrent et poursuivent leurs études en français.
- 6.7 Règles d'admission
Il y a eu des discussions au comité de parents au sujet des règles d'admission des projets particuliers. Après lecture des documents, il s'avère que nos règles respectent le règlement. Nous n'avons rien à modifier.
7. Point des enseignants
Les enseignants soulignent le départ pour une autre école de Mme Lisette Grégoire, la bibliothécaire de l'école. Elle avait fait de la bibliothèque un centre culturel, une vitrine de la culture française. Elle a vraiment fait vivre la bibliothèque durant son passage à notre école. Les enseignants tiennent à la remercier.
8. Point des autres membres du personnel de l'école
Mme Perreault, conseillère en orientation de l'école, souligne qu'elle aussi aurait aimé vivre un ajout de ressource dans son secteur, de la même manière que les psychoéducateurs.
9. Point de la communauté
La communauté n'est pas présente à notre rencontre.



École secondaire Saint-Luc

6300, chemin de la Côte-St-Luc

Montréal (Québec) H3X 2H4

(514) 596-5920

10. Mot du conseil étudiant
Le conseil étudiant n'est pas présent, mais il nous a déposé un rapport qui est très intéressant. Le CÉ souligne la qualité de l'implication des jeunes au CÉ cette année.
11. Point de notre représentant au Comité de parents CSDM
M. Amri est à l'extérieur du pays et il ne peut être présent à notre rencontre, mais il nous a bien représentés aux différentes rencontres du comité de parents. Nous le remercions.
12. Varia
On souhaite discuter des absences de M. Ford. Il ne s'est pas présenté à nos rencontres depuis le début de l'année 2018. Mme Duboulay a tenté de le rejoindre et il a reçu tous les courriels de convocation. Nos règles de régie interne stipulent que les membres absents après trois rencontres sont exclus. M. Ford ne s'est pas présenté depuis trois rencontres. Mme Duboulay, secondée par M. Savignac, propose d'exclure M. Ford du conseil d'établissement. Mme Yacoubi demande le vote. Le résultat du vote est le suivant : 4 parents sont pour l'exclusion, un parent s'abstient et aucun n'est contre.
13. Levée de l'assemblée
Patrice Forest remercie les parents pour leur implication durant l'année. Le conseil a tenu des discussions importantes dans un climat agréable et respectueux. Bon été à tous.

Patrice Forest
Directeur



**Commission
scolaire
de Montréal**